



L'organisation ACTED, partenaire du HCR, organise une distribution de savon pour les réfugiés soudanais du camp de Gendrassa (Soudan du Sud).



Collaboration avec les Partenaires

Confronté à des défis nombreux et complexes en 2013, le HCR a redoublé d'efforts pour consolider ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec l'ensemble des communautés spécialistes du développement et de l'aide humanitaire. Le HCR a œuvré pour ancrer les priorités en matière de protection dans les processus et les politiques interorganisations, aussi bien au niveau central que sur le terrain.

L'objectif fondamental du vaste réseau de partenariats tissé par l'Organisation et de ses activités de coordination interinstitutions est de faire en sorte que l'action du HCR sur le terrain et ses contributions à l'élaboration de politiques et au plaidoyer bénéficient au maximum aux populations qui relèvent de sa compétence. ●●●

L'investissement institutionnel du HCR depuis l'adoption de l'Agenda transformatif (AT) du Comité permanent interorganisations (IASC) a été visible dans bon nombre de ses réponses d'urgence. Le partenariat et la coordination efficace sont des orientations et des priorités stratégiques essentielles du modèle de coordination des interventions auprès des réfugiés, récemment exposé par le HCR et inspiré des principes de l'Agenda transformatif

Le Haut Commissariat a consolidé ses partenariats avec des ONG internationales clés et soutenu le renforcement des capacités des ONG nationales qui participent à des interventions d'urgence et de protection, resserré sa collaboration avec l'UNICEF au niveau global (voir encadré) et étudié de nouvelles pistes de coopération avec son partenaire de longue date, le PAM, en vue d'exécuter des projets fondés sur les transferts monétaires dans plusieurs pays (voir encadré) et d'améliorer les abris.

Le HCR a continué à coopérer avec plusieurs institutions onusiennes, ONG, gouvernements et autres partenaires clés et lancé des stratégies globales afin d'améliorer les moyens de subsistance, la santé publique, les abris et l'accès sans risque aux combustibles et à l'énergie pendant les cinq prochaines années, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence.

L'AT sera déployé sur le terrain sous la houlette de l'Équipe humanitaire dans le pays. Le HCR mettra l'AT en œuvre dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées au titre de la réponse interorganisations aux situations d'urgence causées par des déplacements internes de population. Le Haut Commissariat se concertera avec l'Équipe humanitaire pour fixer les priorités des modules qu'il dirige (protection globale) et codirige (abris d'urgence avec la FICR, coordination des camps et gestion des camps avec l'OIM). Dans le même temps, le HCR continuera à adapter ses

propres dispositifs d'urgence afin de les aligner sur ceux que l'IASC a mis au point.

COORDINATION AU SIÈGE DES NATIONS UNIES À NEW YORK

Le HCR a continué à plaider la cause des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides auprès du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Le Haut Commissariat a assumé un rôle de premier plan dans l'élaboration des réponses onusiennes aux crises de déplacement régionales, notamment en République arabe syrienne (Syrie), en République centrafricaine (RCA) et au Soudan du Sud.

L'Organisation a apporté un point de vue concret, fruit de son expérience sur le terrain, pour contribuer à l'élaboration des décisions et directives des Nations Unies dans des domaines tels que la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, et soutenu l'initiative du Secrétaire général, « Les droits avant tout » (*Rights Up Front*). Le Cabinet du Secrétaire général, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des Affaires politiques ont bénéficié des conseils du HCR sur les questions de déplacement forcé.

Le HCR a participé aux travaux de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, et d'autres alliances stratégiques ont été élargies afin d'encourager une approche qui tienne davantage compte des personnes relevant de sa compétence dans les débats sur le développement durable et les sujets connexes.

Des activités de communication et de sensibilisation ont été organisées avec des ONG internationales, des universités, des groupes de réflexion, des organes de presse et des organismes philanthropiques et culturels basés à New York.

L'AGENDA TRANSFORMATIF INTERORGANISATIONS ET LA COORDINATION HUMANITAIRE

En 2013, l'Organisation a déployé des efforts concertés pour mettre en œuvre l'Agenda transformatif,

plaçant la protection au cœur de la politique et de l'action humanitaires.

En outre, le HCR a clarifié sa position sur la coordination des situations de réfugiés au travers de son modèle de coordination des opérations en faveur des réfugiés, s'engageant à adopter une approche plus prévisible et plus inclusive et à assurer une interface plus claire avec d'autres mécanismes de coordination, notamment avec le dispositif modulaire. L'objectif est d'éviter la duplication des réunions et des processus de coordination, tout en maintenant la responsabilité du HCR vis-à-vis de la population réfugiée dans le cadre d'une réponse humanitaire plus large. Le HCR a consulté ses partenaires – institutions onusiennes, ONG et donateurs – au sujet de cette approche, qui sera déployée en 2014.

Le Haut Commissariat a mis à disposition des hauts fonctionnaires pour des opérations d'urgence, concernant aussi bien des réfugiés que des situations d'urgence complexes, notamment des coordonnateurs humanitaires pour la Syrie et la Jordanie. En 2013, l'Organisation a participé aux réponses de niveau 3 organisées aux Philippines et en RCA, déployant des cadres supérieurs pour diriger les modules de protection et fournissant des articles de secours aux populations touchées (voir le chapitre *Réponse aux situations d'urgence*). Elle a également participé à la simulation d'une situation d'urgence de niveau 3 impliquant l'ensemble du système en juillet et aux activités de plusieurs groupes de travail thématiques de l'IASC. Le HCR a intégré l'Agenda transformatif dans ses programmes de formation sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence et gère un fichier de cadres supérieurs prêts au déploiement. Le Haut Commissariat participe toujours aux travaux du Groupe des Directeurs des services d'urgence et a détaché un cadre supérieur pour assurer la conduite de l'équipe de haut niveau chargée de la mise en œuvre de l'Agenda transformatif.



● Programme alimentaire mondial

Le PAM reste l'un des partenaires essentiels du HCR. En 2013, des missions d'évaluation conjointes ont eu lieu dans 10 pays et des séances de formation communes ont été organisées dans deux pays. Le HCR et le PAM ont également lancé le Plan d'action commun relatif aux interventions centrées sur la distribution d'espèces et de bons pour l'exercice 2012-2013, qui présente plusieurs enseignements tirés de l'expérience, notamment sur la protection et le genre dans les transferts d'espèces et de bons. Les deux organisations ont exécuté avec succès des programmes monétaires au Burkina Faso, en Équateur, en Éthiopie et au Niger. Le HCR et le PAM ont également réalisé des évaluations conjointes de l'aide sous forme de distribution

d'espèces et de bons d'achat dans des camps au Burundi et au Niger.

Suite aux conclusions des évaluations d'impact entreprises en 2012 dans le domaine de l'autosuffisance, le PAM et le HCR ont poursuivi leurs efforts pour consolider les liens entre l'assistance humanitaire et les processus de développement à plus long terme dans les situations de réfugiés prolongées, afin de favoriser le passage de l'aide alimentaire à l'autosuffisance.

Le PAM et le HCR restent déterminés à lutter contre la malnutrition chronique et aiguë et contre les taux élevés d'anémie au sein des populations réfugiées. Les distributions

systématiques de compléments alimentaires, conjointement entreprises auprès d'enfants en bas âge au Burkina Faso, en Éthiopie, au Kenya et au Niger figurent parmi les résultats positifs de cette collaboration.

Les deux organisations continuent d'utiliser des bons d'achat et des cartes électroniques, qui constituent des moyens efficaces pour assurer la sécurité alimentaire chez les réfugiés en Égypte, en Iraq, en Jordanie et au Liban. À l'aide des solutions technologiques disponibles, le HCR et le PAM élaborent des normes pour la protection des données et la gestion des informations. □

COLLABORATION DANS DES DOMAINES THÉMATIQUES

Les partenariats font partie intégrante de l'action que le HCR mène pour offrir protection et assistance aux populations déplacées de par le monde, quels que soient les domaines d'intervention. Les paragraphes qui suivent offrent des exemples de cette collaboration dans différents domaines thématiques.

Abris

La stratégie globale relative aux abris et zones d'installation pour la période 2014-2018, rédigée en consultation avec des partenaires, a été publiée en 2013. Cette stratégie introduit le concept de « plan directeur », qui vise à relier de manière plus intégrée et plus viable les camps et zones d'installation de réfugiés aux communautés des environs, en tenant compte de la dynamique socioéconomique, des facteurs environnementaux, ainsi que des ressources, services et infrastructures disponibles sur place.

En collaboration avec la FICR et le CICR, le HCR a cherché à améliorer l'actuel modèle de tente familiale et à définir un cahier des charges pour l'ignifugation des

bâches. Trois nouveaux modèles de tentes autoportantes ont été testés sur le terrain. La mise à l'essai à grande échelle d'un modèle définitif de tente autoportante aura lieu dans deux sites en 2014. En outre, le HCR et la *Refugee Housing Unit* (RHU), financée par la Fondation IKEA, ont entrepris de tester un prototype d'abri plus durable sur le terrain, en Éthiopie et en Iraq ; les essais devraient être achevés au début de l'année 2014.

Le HCR, l'Université de Copenhague et la FICR ont travaillé de concert sur le cours de niveau mastère consacré aux « abris et zones d'installation en cas de catastrophe », qui se poursuivra en 2014 et qui devrait être proposé dans d'autres universités.

Une autre édition de la publication *Shelter Projects* a été préparée en partenariat avec ONU-Habitat et la FICR. Le site sheltercasestudies.org présente des projets mis en œuvre par 18 organisations.

Santé et nutrition, WASH et VIH-sida

Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec le FNUAP, l'OMS et l'UNICEF, pour répondre aux

besoins en matière de santé et de nutrition en 2013. La collaboration entamée avec l'OMS sur la santé mentale et le soutien psychosocial a abouti à l'élaboration d'un module de formation, *Évaluation et prise en charge des affections spécifiquement liées au stress*, ainsi que d'une boîte à outils pour évaluer les besoins et les ressources nécessaires en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dans les situations de crise humanitaire.

L'Organisation a également renforcé sa collaboration avec différents partenaires - ONG, organismes gouvernementaux, établissements universitaires, fondations - intervenant dans le secteur de la santé. Plusieurs études et évaluations ont été entreprises avec les *United States Centers for Disease Control and Prevention* en vue de fournir les données de base nécessaires à l'élaboration de principes directeurs sur les programmes en lien avec la santé de la procréation, la lutte contre la tuberculose, la vaccination et l'information sanitaire. Le HCR a poursuivi son partenariat avec la campagne *Nothing But Nets* de la Fondation pour les Nations Unies

et a travaillé avec *Faire reculer le paludisme (Roll Back Malaria)* en vue de diffuser des principes directeurs sur la prévention et le traitement du paludisme dans les opérations humanitaires.

En qualité de coparrain de l'ONUSIDA, le HCR s'est concentré sur l'accès à la thérapie antirétrovirale pour les personnes vivant avec le VIH ainsi que sur le respect de cette thérapie, en mettant l'accent sur la continuité du traitement en situation d'urgence. Une évaluation interorganisations coordonnée par le HCR, entreprise en RCA en 2013, a permis à quelque 3 000 déplacés internes de reprendre leur traitement. En 2014, le HCR prévoit d'encadrer des évaluations similaires en tant que coordonnateur, avec le PAM, des activités de l'Équipe de travail chargée de la lutte contre le VIH dans les situations d'urgence humanitaires, selon la répartition des tâches prévue par l'ONUSIDA.

La FICR est devenue un partenaire de plus en plus important dans le domaine de la santé et adapte actuellement le système d'information sanitaire du HCR, *Twine*, en vue de l'appliquer à ses propres opérations.

En 2013, le HCR, le FNUAP, *Save the Children* (SCF) et la *Women's Refugee Commission* (WRC) ont lancé le rapport sur *La santé sexuelle et reproductive en situations de crise humanitaire*, centré sur les adolescents. Le HCR a travaillé en partenariat avec la WRC et SCF pour mettre en œuvre, à titre expérimental, les recommandations formulées dans ce rapport au centre de santé Murara de Goma, en République démocratique du Congo.

Le HCR a travaillé avec des instituts de recherche (dont l'Université de Buffalo, la *Southern Methodist University*, l'Université de Neuchâtel et l'Université de Berkeley) et consolidé ses partenariats avec des ONG (notamment *RedR R.-U.*, l'Aide de l'Église norvégienne et Oxfam) pour remédier à de graves lacunes dans la fourniture des services d'eau et d'assainissement.

Environnement

Les partenariats ont joué un rôle fondamental dans l'élaboration de la Stratégie globale pour l'accès sans risque aux combustibles et à l'énergie (2014-2018). En collaboration avec *ProAct Network*, le HCR a élaboré cette stratégie sur la base d'évaluations sur le terrain et de consultations avec ses partenaires, dont l'Alliance mondiale pour des réchauds propres, la FAO, l'*International Lifeline Fund*, le PAM, l'UNICEF et la *Women's Refugee Commission*.

Le partenariat avec la Fondation IKEA a permis de mettre l'accent sur les énergies renouvelables. L'Organisation a travaillé avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables afin de trouver des solutions fondées sur l'utilisation d'énergies renouvelables à Dollo Ado, en Éthiopie. Elle a également collaboré à un projet de financement de crédits carbone avec *atmosfair*, une organisation allemande de protection du climat, pour distribuer des fourneaux à haut rendement énergétique au Rwanda (voir le chapitre *Subvenir aux besoins essentiels*). Le partenariat noué avec le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/BCAH pour généraliser la prise en compte des questions environnementales dans l'action humanitaire s'est poursuivi.

Asile et migration

La coopération avec l'OIM, l'Organisation maritime internationale et d'autres organisations internationales, ainsi qu'avec des organismes régionaux, a permis d'améliorer la protection des personnes qui relèvent de la compétence du HCR et qui voyagent au sein de mouvements mixtes irréguliers. Le HCR a participé aux travaux du Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains et sensiblement intensifié sa collaboration avec le Forum mondial sur la migration et le développement, ainsi qu'avec le Groupe mondial sur la migration.

La Coalition internationale contre la détention et le HCR ont conclu un mémorandum d'accord pour accroître les connaissances et les compétences relatives aux solutions de substitution à la détention au travers d'ateliers et de travaux de recherche communs (voir encadré). Le Haut Commissariat et l'Association pour la prévention de la torture travaillent à la rédaction d'un manuel sur la surveillance des conditions de détention, qui sera publié en 2014. Le HCR et l'Association internationale des juges aux affaires de réfugiés ont poursuivi leur collaboration dans le cadre d'un projet de recherche sur l'évaluation de la crédibilité, financé par l'Union européenne. En outre, le HCR a travaillé en étroite collaboration avec les mécanismes onusiens de défense des droits de l'homme et le CICR dans certains domaines d'intérêt commun, tels que la recherche des familles, la détention et le caractère civil de l'asile.

Changement climatique et mobilité humaine

Le HCR, en partenariat avec le Conseil norvégien pour les réfugiés-Observatoire des situations de déplacement interne, a fermement soutenu les travaux entrepris au titre de l'Initiative Nansen sur les déplacements transfrontaliers dus à des catastrophes naturelles, lancée par les Gouvernements norvégien et suisse. L'Initiative Nansen étudie les besoins de protection des personnes déplacées au-delà de frontières internationales en raison de catastrophes, causées notamment par des changements climatiques. Utilisant un examen de la situation sur le terrain dans les cinq régions les plus touchées au monde pour susciter un consensus sur l'élaboration d'un programme de protection, l'initiative a organisé deux consultations, l'une dans les îles du Pacifique, l'autre en Amérique centrale, en 2013.

Le HCR a mis sur pied le Groupe consultatif sur les changements climatiques et la mobilité humaine, composé du Conseil norvégien pour les réfugiés-Observatoire des



● UNICEF

Tout au long de l'année, le HCR et l'UNICEF ont travaillé en étroite collaboration sur les soins de santé communautaires, les programmes de vaccination et la lutte (prévention et réponse) contre certaines épidémies, comme les épidémies de polio qui ont récemment éclaté en Somalie et en Syrie, ou les épidémies de choléra observées en de multiples lieux. Deux missions de haut niveau, conjointement entreprises en Mauritanie ainsi qu'au Liban et en Jordanie, ont permis de renforcer la collaboration à l'échelon des pays. Les exemples qui suivent témoignent également du développement de ce partenariat :

- Des solutions novatrices pour des opérations d'urgence ou à long terme dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) ont été conjointement étudiées, mises à l'essai et financées pour améliorer l'état sanitaire et nutritionnel de

populations relevant de la compétence du HCR.

- Le HCR, l'UNICEF et le Conseil danois pour les réfugiés ont coopéré pour dispenser à des partenaires mobilisables en renfort une formation sur la protection de l'enfance en situation d'urgence. La collaboration de l'UNICEF s'est avérée précieuse lors des interventions de protection des enfants menées dans le cadre de la réponse à la situation des réfugiés maliens et de l'élaboration de notes d'orientation sur la séparation des familles et la gestion des informations.
- Les organisations ont suivi les retours et mené une campagne d'information pour prévenir le recrutement d'enfants en Jordanie ; elles ont également coprésidé des groupes de travail sur la protection de l'enfant en Jordanie et au Liban afin

d'assurer une meilleure coordination des interventions de protection. Des missions de protection de l'enfance ont été entreprises au Liban, en Jordanie et au Rwanda. Les deux partenaires ont également monté une initiative commune pour améliorer les procédures de gestion des cas dans l'Est et la Corne de l'Afrique.

- Des orientations pratiques sur l'application du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte européen ont été élaborées conjointement.
- L'UNICEF et le HCR ont également coopéré dans le domaine de l'éducation pour les réfugiés syriens, notamment en définissant des stratégies d'éducation en situation d'urgence, en élaborant des principes directeurs et en mettant sur pied l'initiative « Non à une génération perdue », destinée aux enfants syriens.

situations de déplacement interne, du HCDH, du HCR, de l'OIM, de l'OIT, du PNUD, de *Refugees International*, de Sciences Po (CERI) et de l'Université des Nations Unies. Le Groupe consultatif se propose de faire connaître les problèmes que soulève la mobilité humaine due aux changements climatiques afin d'infléchir l'élaboration des politiques. Dans ce contexte, le groupe a soumis une contribution pour la Conférence des parties de la CCNUCC, organisée en novembre 2013.

Éducation et protection de l'enfance

La Stratégie du HCR en matière d'éducation (2012-2016) met l'accent sur l'intégration des réfugiés dans les systèmes d'éducation nationale, des partenaires se chargeant de soutenir les enfants au sein des communautés d'accueil et des communautés réfugiées. Des progrès sensibles ont été accomplis dans ce domaine, en particulier en Ouganda, au Rwanda, au Tchad et au Yémen. La collaboration avec de nouveaux partenaires, issus à la fois du secteur privé et des milieux enseignants, a

permis d'accroître les possibilités d'éducation formelle et informelle via les technologies de l'information et de la communication (TIC), donnant notamment le jour à l'*IdeasBox*, aux kits *Worldreaders*, à des laboratoires de TIC mobiles et à des formules d'enseignement à distance sanctionnées par des diplômes.

Les partenaires ont contribué à faire progresser la mise en œuvre du Cadre global de protection des enfants. Grâce aux déploiements assurés par *Save the Children* Norvège, *Save the Children* Suède, *RedR Australie*, le Conseil danois pour les réfugiés, le Conseil norvégien pour les réfugiés, le Comité international de secours (IRC) et *Irish Aid*, quinze opérations du HCR ont bénéficié de l'appui ciblé de 19 spécialistes de la protection de l'enfance en 2013. Les agents déployés ont aidé à lancer et à mettre en œuvre des stratégies de protection de l'enfance à long terme et appuyé des interventions d'urgence destinées à protéger les enfants en Jordanie et au Soudan du Sud.

PARTENARIATS D'EXÉCUTION

En 2013, le HCR, en consultation avec des parties prenantes, notamment des partenaires non gouvernementaux, a continué à élaborer le Cadre pour la mise en œuvre avec des partenaires, qui définit les politiques et les procédures régissant ses relations avec ses partenaires, en mettant l'accent sur le soutien mutuel, le maintien d'une protection et d'une assistance de qualité, et l'obligation de rendre compte de l'emploi des ressources financières.

Une initiative pilote, lancée en 2012 pour renforcer la capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence de partenaires locaux et forger des partenariats durables avec 11 ONG nationales, a été mise en œuvre de concert par le HCR et l'*International Medical Corps*, moyennant une formation et un accompagnement sur la gestion des opérations d'urgence.

En 2013, le HCR a collaboré avec 733 ONG de par le monde, dont 567 ONG nationales et locales et 166

Un partenariat pour traiter les problèmes de détention

Version adaptée d'une chronique d'actualité du HCR

28 JUIN 2013

ONG internationales. Cette même année, les fonds du HCR acheminés par l'intermédiaire d'ONG et d'autres partenaires ont atteint un montant record, supérieur à 1,15 milliard de dollars E.-U., ce qui représente une hausse de 23 pour cent par rapport à 2012.

L'édition 2013 des consultations annuelles avec les ONG a réuni plus de 400 participants (représentant 220 ONG) ainsi que des institutions onusiennes et internationales provenant de 78 pays. Les consultations offrent un forum pour débattre de thèmes de dimension mondiale ou régionale et sont l'occasion d'étudier de nouvelles pistes de collaboration concernant des activités de plaidoyer ou des questions opérationnelles. Le HCR s'est attelé, avec des partenaires, à la mise en œuvre des recommandations issues du Dialogue structuré du Haut Commissaire avec les ONG, qui a abordé les thèmes du plaidoyer, du renforcement des capacités et du partenariat en milieu urbain.

Les chapitres de ce rapport consacrés aux opérations dans des pays mettent l'accent sur la coopération avec tout un éventail de partenaires d'exécution, en présentant des exemples d'activités menées sur le terrain. Le chapitre *Accueillir les réfugiés* rend hommage aux inestimables contributions que les pays et les sociétés d'accueil font à la protection et à l'assistance des populations relevant de la compétence du HCR. ■

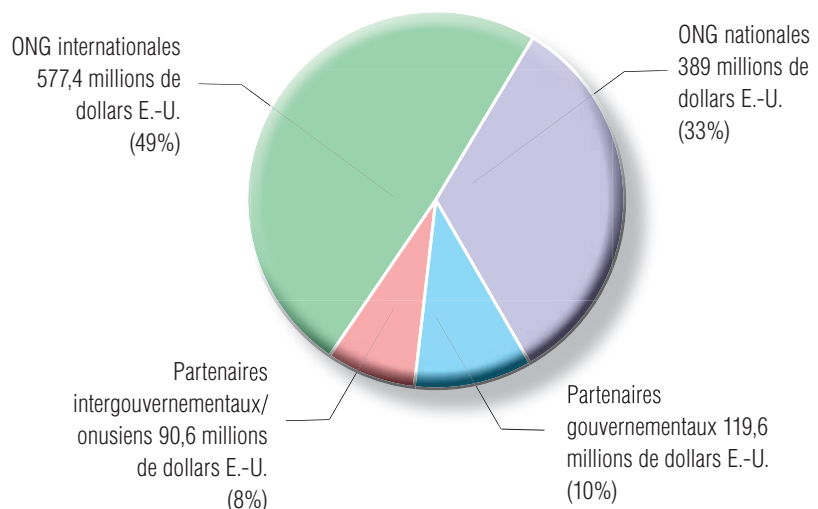
GENÈVE, juin 2013 | *Le HCR a conclu un accord avec la Coalition internationale contre la détention afin d'intensifier les efforts conjointement déployés pour traiter les problèmes de détention auxquels sont confrontés les demandeurs d'asile et les apatrides. Ce partenariat vise à prévenir ou à réduire la pratique consistant à placer en détention les personnes qui demandent une protection internationale.*

Le droit de demander l'asile est un droit fondamental, garanti par les traités et instruments internationaux. Selon les dispositions de la Convention de 1951 sur les réfugiés, les demandeurs d'asile ne doivent pas être soumis à des sanctions pénales, y compris par voie de détention, du fait de leur entrée ou de leur séjour irrégulier.

Au titre de ce nouvel accord, le HCR et la Coalition travailleront ensemble et avec les gouvernements pour améliorer les conditions de détention, assurer auprès des autorités une coopération technique et un renforcement des capacités sur les alternatives à la détention, entreprendre des recherches et des activités de surveillance des structures de détention et échanger des informations sur la détention des demandeurs d'asile et les solutions de substitution à la détention.

La Coalition contre la détention est une association qui réunit plus de 300 organisations non gouvernementales travaillant dans plus de 60 pays pour défendre les droits des individus qui se déplacent au sein de flux migratoires mixtes et qui sont placés en détention, notamment des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides. La Coalition et le HCR coopèrent dans les domaines du renforcement des capacités, du conseil technique et de la recherche, dans des pays où le recours à la détention des demandeurs d'asile nouvellement arrivés est massif. Sous l'égide de la Coalition, les ONG travaillent avec des personnes détenues et sur des problèmes de détention en rapport avec les migrations, partageant des ressources et des informations afin de promouvoir un plus grand respect et une meilleure protection des droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. ○

Dépenses effectuées en 2013 dans le cadre de la coopération avec les partenaires d'exécution



Une organisation iranienne de charité fournit des soins médicaux pour des enfants réfugiés afghans

Version adaptée d'un article d'actualité du HCR

14 AOÛT 2013



HCR / MAHAK

La salle de peinture dans les locaux de MAHAK aide à fournir une aide psychologique aux enfants qui suivent un traitement contre le cancer et leurs familles durant leur séjour.

TÉHÉRAN, août 2013 | Ali est réfugié afghan. Il avait deux ans quand une grosseur d'apparence bénigne a commencé à augmenter de volume sur son nez à un rythme préoccupant. Grâce à un partenariat entre le HCR et l'organisation médicale iranienne de charité MAHAK, son père alors très inquiet peut désormais le voir grandir.

« A un moment, la grosseur était si importante qu'elle l'empêchait de voir d'un œil », a expliqué le père. Ali, assis sur ses genoux, était somnolent après un nouveau traitement de chimiothérapie. « Il est sous chimiothérapie depuis plus de quatre mois et, maintenant, il est prêt pour la radiothérapie. Les médecins sont très optimistes. »

Il y a six mois, la grosseur a soudainement commencé à grossir et un scan a confirmé que c'était une tumeur cancéreuse fortement maligne. Le HCR avait d'abord aidé le père, un dactylographe qui a deux autres enfants, à obtenir des cartes d'assurance santé pour sa famille, mais le plafond de dépenses ne couvrait pas le coût élevé du traitement d'Ali.

Heureusement, le HCR et MAHAK ont travaillé plus de 10 ans sur une collaboration fructueuse pour fournir une assistance aux enfants réfugiés frappés par le cancer. Le père d'Ali fait partie des nombreux Afghans

qui sont toujours réfugiés après plus de trois décennies lorsque leur pays a sombré dans le conflit. Il a été ravi d'apprendre par le HCR que MAHAK prendrait en charge les soins pour son fils.

MAHAK est une organisation de charité apolitique et non-gouvernementale qui se concentre sur les traitements pédiatriques contre le cancer. Elle a recours aux moyens de diagnostic, aux traitements et aux méthodes de prévention les plus récents. Elle fournit des traitements de chimiothérapie, des médicaments, des tests de laboratoire, des traitements de radiothérapie, des scanners, des moyens de transport et une aide psychologique pour les familles, et ce sans distinction de religion, race ou nationalité pour les patients.

Selon le programme conjoint HCR-MAHAK pour 2013, un total de 76 enfants réfugiés afghans et irakiens âgés de moins de 15 ans qui souffrent du cancer recevront un

traitement médical. Dans le cadre de ce programme, le parent accompagnant reçoit également une aide psychologique, un hébergement et de la nourriture si besoin quand la famille réside hors de Téhéran et qu'elle est dans une situation économique difficile.

La grosseur sur le nez d'Ali est toujours visible, mais son père dit qu'elle a beaucoup diminué avec la chimiothérapie.

« Sans eux, j'aurais été témoin de la détérioration de la santé de mon fils et il serait mort sous mes yeux, sans que je puisse lui payer un traitement dans un hôpital privé ou public », a expliqué le père d'Ali. « Les mots me manquent, je ne peux exprimer combien je suis reconnaissant auprès de chaque personne ayant contribué au rétablissement de notre fils. Je peux désormais le voir grandir. » ○